

Junglinster, le 15 juin 2022

ADMINISTRATION  
COMMUNALE DE  
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster  
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14  
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1  
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi  
8h00-12h00  
et 13h00-16h30

Jeu-di jusqu'à 19h00  
seulement bureau  
de la population

Service technique  
uniquement sur  
rendez-vous

[www.junglinster.lu](http://www.junglinster.lu)

## PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 25 mars 2022 le conseil communal a fixé la taxe de chancellerie sur les autorisations à construire.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministère de tutelle le 04 mai 2022 sous référence 83dxbe544/as.

Le texte intégral de la délibération est à la disposition du public à la mairie de Junglinster à partir du 16 juin 2022 30 juin 2022 inclusivement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire

